



DECLARATION

Pas de code du travail sur ordonnance !

Les futurs projets de réforme du gouvernement concernant le droit du travail, dévoilés par la presse, vont bien au-delà des éléments annoncés publiquement ! Ils concernent notamment le contrat de travail, les salaires, la santé, la sécurité au travail, l'assurance chômage et les retraites.

Toutes les annonces vont dans le même sens : plus de précarité et de flexibilité pour les salarié-e-s, plus de « souplesse » et de facilités à licencier pour les entreprises. Au-delà de la méthode, consistant à agir rapidement via les ordonnances, le discours gouvernemental sur la « concertation » ne change rien : le gouvernement veut aller vite sans de véritables négociations. Il veut frapper fort. Le nouveau pouvoir à un projet de société ultralibéral, destructeur pour les salarié-e-s.

Sur le droit du travail, il aggrave la «Loi travail», dont nous exigeons l'abrogation, en faisant primer les accords d'entreprises au détriment des garanties collectives et du code du travail.

Des questions essentielles sont au cœur des réformes envisagées. Temps de travail, travail de nuit, salaires, emploi, plafonnement des indemnités de licenciement, référendum d'entreprise à l'initiative de l'employeur, fusion des instances représentative du personnel, remise en cause de l'insertion professionnelle des jeunes, réforme de l'assurance chômage et de l'assurance maladie avec la suppression des cotisations salariales via l'augmentation de la CSG ! Les retraité-e-s seraient particulièrement touché-e-s via l'augmentation de 1.7 % de la CSG !

Ces projets sont d'autant plus dangereux qu'ils ouvrent aussi la voie à une attaque des statuts des salarié-e-s de la fonction publique et des services publics. Macron veut supprimer 120 000 postes de fonctionnaires ! L'égalité d'accès et le droit de toutes et tous à ces Services sur l'ensemble du territoire va encore subir de nouvelles attaques : enseignement public, hôpital, collectivités territoriales...

L'inversion de la hiérarchie des normes, poussée jusqu'au bout, comme le prévoit le gouvernement Macron, ce n'est plus de norme du tout, le retour à l'individualisation complète du contrat de travail, que l'employeur soit public ou privé ! C'est une revendication patronale afin de faire baisser le « coût du travail » et faciliter les licenciements. Il s'agit en fait de satisfaire ce dont le MEDEF rêve depuis toujours : «revenir systématiquement sur tout ce qui a été édifié en 1936 et 1945 ».

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, d'Ille et Vilaine considèrent qu'il est urgent, indispensable que les salarié-e-s soient informé-e-s du contenu dangereux des projets Macron !

Aussi, nos organisations invitent les salarié-e-s, les privé-e-s d'emploi, les jeunes, les retraité-e-s, à agir pour défendre et obtenir des améliorations en matière d'emploi, d'augmentation de salaire, d'améliorations des conditions de travail, de maintien des conventions collectives et des statuts, de maintien des services publics et de toutes leurs missions.

Il faut augmenter les salaires, réduire le temps de travail, renforcer les droits des salarié-e-s et de leurs représentant-e-s. Il faut en finir avec l'austérité pour les salarié-e-s et les cadeaux sans limite aux employeurs.

Elles s'inquiètent également de la pérennisation dans la loi des principales dispositions de l'état d'urgence que le Gouvernement vient de décider et qui remettent en cause les libertés démocratiques.

Elles appellent les salarié-e-s, les privés d'emploi, les jeunes, les retraité-e-s, à participer aux rendez-vous de mobilisations unitaires et interprofessionnelles qui seront organisés dès maintenant, cet été et à la rentrée de septembre.

Rennes, le 26 juin 2017